233793 - Un chrétien ayant épousé une musulmane veut l'aider à observer le jeûne

question

Ma question peut paraître bizarre. Je suis un jeune chrétien époux d'une femme musulmane. Nous vivons actuellement en Occident.
Nous nous étions rencontrés pour la première fois il y a quatre ans à Dubaï. Puis nous nous sommes mariés il y a un an et demi. L'année en cours est la première que mon épouse passe loin de son pays et de sa famille pendant le mois de Ramadan. Elle se réjouit de sa vie en Occident où elle a pu concilier la pratique de sa foi et les exigence de la vie à l'occidentale.
Au cours du mois de Ramadan, les choses sont difficiles pour mon épouse car le milieu n'est pas favorable au comportement des musulmans dans un tel mois. Je tente de lui rendre les choses aisées. Je jeûne avec elle et m'abstiens de recevoir des visites pendant le Ramadan et je ne me permets pas du tout la consommation de l'alcool ou du porc. Je reste à ses côtés dans la maison, conscient comme je le suis de la difficulté de la situation pour elle. Je lui ai suggéré d'aller passer le prochain mois de Ramadan à Dubaï afin qu'elle soit proche de sa famille. Qu'en pensez-vous? Croyez-vous plutôt qu'elle puisse observer convenablement le jeûne du Ramadan tout en vivant en Occident et même si aucun membre de sa famille n'était présent sur place? Je vous remercie.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Oui, l'affaire est réellement bizarre, comme vous le dites, ô auteur de la question!

Ce qui est bizarre, c'est moins le mariage entre un chrétien et une musulmane, bien qu'il soit catégoriquementinterdit par l'islam , à l'avis unanime des ulémas. Ce qui est bizarre ne se limite pas à cela car Satan a brouillé bon nombre d'êtres humains de manière à les entraîner dans des

actes bien pires. C'est que vraiment bizarre, c'est l'intérêt partagé avec votre épouse ou plus précisément l'intérêt que vous portez à la situation de votre épouse, intérêt que traduisent votre bienveillance à son égard et votre souci de la rendre heureuse tout en ne vous intéressant pas à ce qui est plus dangereux, à savoir votre lien. Nous entendons parler du fondement caduc de votre faux lien.

Nous nous adressons à vous, étant donné que vous nous avez interrogé, pour vous imputer la responsabilité de cette odieuse faute. En vérité, il ne vous est absolument pas permis de maintenir ce lien, ne serait-ce que pour une seule heure. Votre devoir est de vous séparer d'elle car elle n'est pas votre épouse. Elle ne vous est pas licite et vous , vous ne lui serez pas licite aussi long temps que vous resterez chrétien. Que vous passiez le Ramadan en Orient ou en Occident; à Dubaï ou dans la ville du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ou à Berlin, tout cela ne changera rien. Il ne réparera pas le défaut qui invalide votre lien. Vous devez vous séparer. Une fois séparés, vous ne pourrez renouer avec elle que quand vous aurez réellement envie de vous convertir à l'islam qui reste le sceau des religions divines qu'Allah préfère pour Ses fidèles serviteurs.

Voilà pourquoi nous vous invitons, vu votre souci d'entourer votre épouse de bonheur et de confort, de vous séparer d'elle immédiatement. Car le contraire entraîne pour elle une grande perte dans sa foi et des conséquences impliquant pour elle le malheur ici-bas et dans l'au-delà, à moins qu'Allah la comble de Son pardon et de Sa miséricorde. Après quoi, vous prenez le temps d'apprendre l'islam pour bien le connaître. Les centres islamiques de votre pays peuvent vous y aider.

Si Allah vous dispose à accepter l'islam et si vous l'embrassez, rien ne vous empêchera plusde la ré épouser de nouveau conformément à la loi islamique, si vous le désirez tout les deux. Vous démarrez ainsi une nouvelle vie conjugale à partir d'un repentir sincère donc de nature à effacer les fautes du passé. Allah pardonne celui qui se repent et retourne vers Lui. Peu importe l'énormité de ses péchés antérieurs.

Nous demandons à Allah Très-haut de vous guider vers la vérité. Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° 100148 la réponse donnée à la question n°230057.

Allah le sait mieux.